

M. EMMANUEL RONDIA :

Bonjour!

1275 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour!

1280 **M. EMMANUEL RONDIA :**

1285 Mon nom est Emmanuel Rondia, je suis responsable des campagnes espaces verts et milieux naturels au Conseil régional de l'environnement de Montréal. Quelques mots sur le conseil régional. On est un organisme à but non lucratif, on travaille à l'échelle régionale sur les enjeux aussi bien de protection des milieux naturels, accès aux espaces verts, tous les enjeux de transport et d'aménagement. D'où notre grand intérêt à participer à ces consultations sur le projet, sur l'avenir du secteur Pierrefonds-Ouest qui rejoint une multitude d'enjeux environnementaux et de développement durable.

1290 Avant tout, je souhaite remercier au nom du CRE l'OCPM de nous donner l'occasion de partager notre opinion et d'ouvrir justement ce débat avec l'ensemble des groupes citoyens et parties prenantes pour la réflexion de l'avenir de ce secteur qui va avoir un impact majeur, bien au-delà de l'échelle locale. Donc c'est un projet qui peut avoir un impact au-delà même de l'île de Montréal à l'échelle de la CMM, comme on le montre dans notre mémoire.

1295 Je ne rentrerai pas dans les détails de l'ensemble du mémoire mais je veux en fait plus arriver assez rapidement aux enjeux, aux raisons écologiques en fait qui font que notre recommandation majeure est la préservation de l'ensemble du territoire. On se base pour cela sur plusieurs études dont une étude qui a été réalisée pour la Fondation David Suzuki entre autres dont je sais qui va être présentée prochainement dans d'autres séances d'audition, donc
1300 je n'entrerai pas dans les détails de l'étude en tant que telle mais plusieurs éléments qui ressortent de cette analyse nous amènent justement à nos différentes recommandations.

1305 L'autre enjeu majeur sur lequel je veux discuter, qui a été un peu amené, c'est toute la question du transport avec la question du fameux boulevard urbain et de la question de l'emprise de l'autoroute 440 où il y a plusieurs enjeux qui ont été déjà soulevés par certaines personnes, mais je pense qu'il serait bon de rappeler.

1310 Peut-être pour vous faire une mise en contexte plus globale aussi, je pense que l'enjeu d'une de ces consultations était de regarder un certain nombre de grands principes en regard de plusieurs documents de planification, à la fois régionaux et plus locaux, de certains engagements aussi de la Ville de Montréal. On soulève en fait dans le document plusieurs questionnements sur la cohérence du projet versus ses grandes orientations et objectifs de planification.

1315 Je pense que c'est intéressant aussi de soulever le récent Schéma d'aménagement qui a augmenté la cible de protection d'aires protégées en milieu terrestre à 10 %. L'objectif, en fait, actuellement on est à peu près à 6 % sur l'île de Montréal. Pour atteindre le 10 %, on a un *gap*, en fait un échelon à monter d'à peu près 2 000 hectares. Ajouter 185 hectares dans cet effort-là représente à peu près 10 % justement de l'effort. Donc c'est quelque chose de non négligeable, considérant la rareté en fait des espaces de grande valeur écologique et de telle envergure et de telle superficie sur l'île de Montréal.

1320 Je pense qu'il y a la question aussi – puis j'y reviendrai plus tard – de toute la question des ruisseaux et milieux humides. On parle beaucoup des questions des milieux humides, même au niveau provincial avec une révision sur la *Loi sur les milieux humides*. La question des ruisseaux en milieu urbain, en fait les ruisseaux sont vraiment les grands oubliés, on les voit nulle part sur les cartes, on en parle très peu. Donc cet enjeu de mise en valeur et de protection de ces rares cours d'eau en milieu, sur l'île de Montréal en fait, c'est un enjeu majeur pour nous.

1330 Je n'entrerai pas dans le détail de tous les engagements également pris par la Ville de Montréal à l'échelle internationale au niveau de la protection de la biodiversité mais uniquement mentionner que Montréal est quand même le siège aussi du Secrétariat de la biodiversité, de secrétaire à la biodiversité international... de la Convention sur la diversité biologique, excusez-

moi. Donc c'est quand même un engagement fort et une prise de position de l'administration d'accueillir ce Secrétariat sur son territoire.

1335 J'entrerais plus maintenant peut-être sur la question du détail des raisons écologiques
qui nous poussent à recommander la protection de l'ensemble du territoire. L'exercice qu'on a
fait, en fait, c'est de regarder le territoire et la carte qui étaient proposés dans le cadre du
document de consultation et oui, à l'échelle macro donc comme je mentionnais, le 85 hectares
1340 qui serait très intéressant d'ajouter justement dans cet effort de protection, mais de regarder
aussi en termes de connectivité pour le déplacement des espèces de la faune à l'échelle locale
mais aussi à l'échelle régionale comme le montre entre autres l'étude réalisée pour la Fondation
David Suzuki. La question aussi de la présence d'un grand nombre d'espèces fauniques et
floristiques dont certaines à statut et espèce rare. Et en regardant en fait le découpage actuel du
territoire, on soulève plusieurs questions justement sur ce découpage et ce choix de protéger ou
1345 non certains milieux.

Donc je ne les passerai pas tous en revue mais on a identifié six secteurs qui, pour nous,
devraient faire l'objet d'une protection. Si on prend par exemple le secteur situé sur le ruisseau A,
comme je mentionnais, il y a tout l'enjeu de la protection des ruisseaux en milieu urbain.
1350 L'implantation d'habitations de part et d'autre de ce ruisseau, malgré la présence, oui, d'une zone
tampon, va quand même créer une fragmentation et isoler en fait toute la diversité biologique
présente dans la zone prévue pour la conservation en vert de ce ruisseau. Également dans ce
secteur-là, il y a plusieurs milieux humides qui ont été identifiés également, un inventaire de
faune fait justement encore de nouveau dans le cadre de l'étude de la Fondation David Suzuki.

1355 Autre point, la question du prolongement du boulevard et de la rue Antoine-Faucon qui
se ferait, selon le plan ici proposé dans le développement vraiment en bordure d'un secteur, d'un
boisé à haute valeur écologique. Donc on peut se poser la question justement de l'effet barrière
que va créer cette infrastructure routière là en bordure d'un boisé de haute valeur.

1360 On a identifié d'autres secteurs, tout le secteur qui est plus à l'ouest en fait du territoire
visé par le développement, où il y a une présence massive de mammifères amphibiens, oiseaux

1365 identifiés, des sites de nidification également qui ont été... des observations de sites de nidification qui ont été rapportées et donc dans un enjeu de protection et de résilience en fait de l'écosystème, l'ensemble de ce secteur devrait également être protégé.

1370 Ça fait le lien en fait avec toute la préoccupation qu'on a aussi par la fragmentation de certains milieux naturels et milieux humides pour lesquels, oui, une nouvelle fois une zone tampon est prévue mais qui vont quand même à terme être isolés et entourés par un ensemble de bâtiments, de rues et d'autres infrastructures et donc vont être néfastes en fait à la santé de cet écosystème à long terme.

1375 Le secteur 4, c'était vraiment la déconnexion entre les deux marais, donc le marais Lauzon et le marais 90.

1380 Le point 5, c'est la question de la disparition du ruisseau O'Connell ou ruisseau C dans les documents qui apparaît au début dans l'évaluation en fait de l'état du terrain et qui, dans les documents par la suite disparaît. Donc on perdrait encore un nouveau cours d'eau, ruisseau en milieu humide avec tous les avantages que ce cours d'eau peut procurer à la collectivité.

1385 Puis également la question du ruisseau Lauzon. C'est sûr que oui, la bande tampon une nouvelle fois, mais on se retrouve de part et d'autre avec un développement. Considérant les pressions qu'il peut subir, on peut douter de la santé et de la viabilité de ce ruisseau-là et du lien justement avec le marais Lauzon.

1390 Donc globalement, quand on regarde le territoire et l'exercice qu'on a fait, on remarque que pas mal tout le territoire fait l'objet de questionnement et fait l'objet de recommandations pour une préservation totale de la richesse écologique et l'enjeu de fragmentation de l'habitat. Donc ça, c'était plus pour le volet valeur écologique et protection des milieux naturels.

L'autre enjeu qui a été mentionné par certaines personnes avant moi justement concerne toute la question de la reconstruction de la ville sur elle-même.

1395 Donc on en parle dans le PMAD par exemple à l'échelle métropolitaine. C'est toute une réflexion que, vu la rareté en fait des espaces naturels encore existants sur l'île de Montréal, toute cette réflexion de prioriser une densification autour des pôles de transport existants ou à venir, également toute la redynamisation de certains secteurs existants ou la renaturalisation même de certaines friches.

1400 L'exercice qu'on a fait l'année passée dans le cadre de l'analyse qui avait été déposée comme document aussi dans le cadre de la consultation, qui était parmi les documents accessibles, était vraiment – puis c'était non exhaustif, on l'a fait avec les données qu'on avait – c'était vraiment de se pencher sur quatre secteurs, trois gares de train et le secteur centre et l'îlot Saint-Jean de Pierrefonds-Roxboro et de regarder justement le potentiel de bonification et de densification à ce niveau-là.

1405 Les conclusions de l'étude, de l'analyse, nous montraient qu'il y avait déjà à court, moyen et long terme un potentiel d'accueillir un nombre assez intéressant de logements, plus de 1 000 logements sur ces trois secteurs-là, dont certains terrains appartiennent à l'arrondissement ou à la Ville de Montréal, donc qui sont aussi plus facilement développables du fait d'une non-appartenance à un promoteur privé.

1410 On a choisi aussi dans le cadre du mémoire déposé de réitérer justement les recommandations qui avaient été faites dans le cadre de notre analyse. Entre autres, de mener une analyse similaire à tous les territoires adjacents. Donc nous, pour des ressources limitées, 1415 on avait uniquement fait l'exercice pour Pierrefonds-Roxboro, mais ce serait vraiment très intéressant de mener ce même exercice-là pour l'ensemble des villes liées, arrondissements situés dans l'ouest de l'île pour justement avoir un portrait et une bonne connaissance du potentiel d'accueil de logements dans ce secteur. C'est sûr que la question de justement cette densification-là, comme ça a été mentionné, permettrait aussi une plus grande préservation des 1420 espaces naturels et donc à terme aussi d'offrir un accès à la nature à tous ces citoyens, un accès à un grand espace vert pour tous les citoyens.

1425 La question de la reconstruction sur la ville sur elle-même, troisième point qui nous paraît
majeur dans le dossier, c'était la question du boulevard urbain. Notre questionnement, puis ça a
été également déjà mentionné mais je pense c'est important de le rappeler, la localisation du
1430 boulevard dans l'emprise autoroutière. D'une part, si le boulevard devait voir le jour dans sa
forme actuelle limiterait justement la possibilité de concevoir quelque chose de compact. Les
critères devraient respecter les enjeux du ministère des Transports justement pour pouvoir arriver
à court, moyen ou long terme, on ne sait pas, à une autoroute, ce qui n'en ferait pas vraiment un
1435 boulevard urbain mais un mini boulevard autoroutier.

1435 L'autre enjeu, bien sûr, c'est toute la question de l'éventuelle porte ouverte à une
prolongation de cette autoroute-là jusqu'à Laval pour connecter l'autoroute 440 de Laval et qui
traverserait alors le paysage, l'Île-Bizard et le paysage humanisé qui est actuellement en cours
de démarche pour obtenir un statut de paysage humanisé. Puis là, on peut se poser la question
1440 de l'adéquation entre un paysage humanisé et une autoroute qui traverserait ce secteur de haute
valeur écologique.

1440 Donc cet enjeu de boulevard urbain, nous, notre recommandation majeure est de
demander à la Ville de Montréal de négocier avec le ministère des Transports justement pour
que le ministère cède l'emprise de l'autoroute 440 sur l'ensemble de son territoire, incluant
l'emprise de l'Île-Bizard pour après pouvoir réfléchir à une planification mais aussi réfléchir à
1445 quels sont les sentiers qui peuvent être aménagés justement dans l'optique d'un accès à un
grand parc-nature.

1450 Dernier point qu'on a amené, c'est sur la question du REM. Actuellement, on n'a pas
encore connaissance du tracé final du REM mais c'est sûr que ça va bouleverser toute la
question de la mobilité dans l'ouest et à l'heure actuelle, c'est sûr qu'il faut vraiment réfléchir
justement et comment ce futur développement, s'il a lieu, d'un réseau de transport collectif
complémentaire va impacter tout le secteur et toute la mobilité. Et comment justement un projet
actuellement qui, à Pierrefonds-Ouest, est plus orienté sur l'accès automobile pourrait être
transformé.

1455 Pour clôturer, je pense, comme je l'ai dit, de par l'ampleur, la superficie et la richesse du milieu naturel concerné, le choix qui sera fait pour le secteur de Pierrefonds-Ouest est crucial pour l'île de Montréal et pour la grande région métropolitaine comme je le mentionnais.

1460 Nous, nos trois recommandations majeures sont donc la protection et l'intégration de l'ensemble du territoire au parc-nature de l'Anse-à-l'Orme. On est également en pleine rédaction du plan directeur de l'écoterritoire de la rivière à l'Orme, donc c'est le bon moment justement pour l'administration de faire un geste fort en intégrant ce site au complet dans son écoterritoire et en travaillant à sa mise en valeur.

1465 D'autre part, la question de la cession de l'emprise autoroutière par le ministère des Transports à la Ville de Montréal et toute la réflexion sur la reconstruction de la ville sur elle-même, donc avec une identification des secteurs à développer en priorité.

1470 Je pense qu'on a là l'occasion d'avoir un très grand parc dans l'ouest pour l'ensemble en fait des citoyens de Montréal mais c'est sûr que cette vision-là demandera aux décideurs d'affirmer leur engagement pour une ville verte. Je pense que c'est important de rappeler que l'aménagement du territoire est avant tout un acte politique.

1475 Puis petit clin d'œil – clin d'œil mais quand même à grand impact je pense – il y a eu une grande mobilisation il y a quelques semaines pour que la demande de reconnaissance du statut du mont Royal à l'UNESCO, je pense que ça n'aurait jamais vu le jour si, au 19e siècle, il n'y avait pas eu un geste fort de l'administration pour emprunter l'argent nécessaire à l'acquisition des terrains pour la création du parc du Mont-Royal. Donc est-ce que Pierrefonds, le grand parc de l'ouest sera notre prochain mont Royal? C'est une question qui peut se poser.

1480 Donc voilà brièvement en résumé les différents éléments. On rentre plus dans le détail dans notre mémoire, mais voilà.

LA PRÉSIDENTE :

1485 Merci beaucoup. Moi, j'aurais peut-être une première question dont vous avez abordé le
sujet en tout début d'intervention, concernant l'importance des zones tampons. Vous indiquez
entre autres – je pense c'était entre les deux étangs, les deux marais plutôt – qu'il y avait une
zone tampon mais qui n'était pas suffisante à votre avis et vous l'avez mentionné aussi, autour
1490 de la zone 2 où il y a un bois au sud et il y a... Comment ça s'appelle, cette rue-là, Antoine-
Faucon...

M. EMMANUEL RONDIA :

1495 Antoine-Faucon, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1500 ... qui passerait tout à côté, puis c'est tout près du bois en question. Expliquez-vous un
peu plus sur ça, la nécessité d'une zone tampon suffisante.

M. EMMANUEL RONDIA :

1505 Bien je pense que vu la fragilité des milieux et plus on met une distance grande avec les
activités humaines, plus on s'assure que la résilience va être grande. Puis l'enjeu de connexion
aussi entre ces différents milieux, je pense qu'il y a de plus en plus d'études justement qui
montrent l'impact de la nécessité de connecter l'ensemble des milieux naturels pour créer
justement quelque chose de... une toile solide et résistante justement aux perturbations qui
peuvent être les changements climatiques, l'apparition d'un insecte ravageur. Donc il y a plein de
perturbations sur les milieux naturels qui peuvent arriver et cette connexion-là et cette création
1510 d'un réseau solide nous donnent au moins plus de chance que ces milieux-là vont rester,
perdurer dans le temps.

1515 Oui, dans le cas de la présentation ici, du document qui était présenté, il y a une bande qui est prévue mais c'est ça, à notre avis, cette bande-là est quand même très faible, si on regarde même uniquement le marais 90 ici. Déjà la limite est en bordure directe de constructions existantes et là, la zone tampon est inexistante, puis on va vraiment comme l'encercler de développement, de bâtiments et autres voies routières. Donc ça va juste fragiliser et l'isoler encore plus du reste du milieu naturel.

1520 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Justement dans votre mémoire, cette carte-là identifiait comment – le nom de la carte, « Identification des zones analysées dans la section B ». Mais la section B, est-ce que c'est un autre document?

1525 **M. EMMANUEL RONDIA :**

1530 Non, c'est la section 2 en fait. Il y a peut-être une erreur. Oui, exactement, il y a une erreur de mise à jour. Le titre 2 : *Pour des raisons écologiques des milieux naturels*, c'est la carte qui est attachée à ce... en fait aux différentes, puis je pourrais renvoyer la version corrigée, si vous le souhaitez, mais c'est vrai qu'on avait des lettres, puis on a eu des chiffres. On avait des lettres puis des chiffres dans les deux sens, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1535 Ça, ça prouve qu'on lit le document.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1540 Oui, oui. Vous avez présenté les cinq, six zones. Vous avez souligné l'importance des six zones et la carte – je ne sais pas si vous reconnaissez à votre droite sur l'écran – ça, c'est la carte qui a été fournie par cette partie de document d'information. J'essaie de confronter les informations que vous mentionnez dans votre carte avec cette carte-là.

M. EMMANUEL RONDIA :

1545

En fait, nous, les informations qu'on a utilisées aussi, c'est beaucoup, on s'est basé sur justement... je ne les ai pas intégrées ici mais elles étaient en annexe dans le rapport, dans le mémoire en fait. C'est les cartes de localisation d'observation d'habitats fauniques de la Fondation David Suzuki entre autres, puis la question de la connectivité aussi. Donc c'est sur la

1550

base de ces éléments-là et de cette étude scientifique là qu'on a étoffé en fait notre lecture du territoire.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1555

Alors ma question, peut-être je devrais la poser à la Fondation David Suzuki au lieu de vous, parce que vous tirez ces informations de leur étude. Merci. Et j'avais une autre question. Je n'ai pas encore consulté le document que vous avez fourni déjà, l'analyse potentielle du développement résidentiel dans l'arrondissement, mais avez-vous calculé le total de superficie de ces sites-là et aussi, en sous-question, celui dont la Ville est propriétaire?

1560

M. EMMANUEL RONDIA :

Oui, toutes les données sont dans le document d'analyse. Je ne l'ai pas en tête, je ne l'ai pas amené avec moi mais on a pour chaque, les trois zones TOD autour des gares, des gares de train AMT et le secteur centre, il y a vraiment une identification des plus grands terrains. On a quand même ciblé les terrains qui avaient, en regardant le rôle foncier et le découpage, les terrains qui avaient quand même une superficie intéressante. Mais tout ça est identifié avec le propriétaire puis la superficie. Puis de là, à l'aide d'une densité qu'on s'est fixée, on pouvait évaluer le nombre de logements disponibles.

1570

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Merci.

1575 **Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Moi, la commission entend les recommandations et votre position, en fait, les positions de votre organisation. Puis je fais appel à votre expertise en fait dans le domaine de l'environnement pour savoir si, à votre connaissance, à travers le monde, que ce soit au Québec ou à travers le monde, il existe des cas à succès où la conciliation entre la construction d'un projet domiciliaire et la préservation de milieux naturels a été réussie?

1580 **M. EMMANUEL RONDIA :**

1585 Je dirais Toronto avec tout le projet de la ceinture verte du Grand Toronto en fait est un exemple en termes de conciliation développement et protection. Mais on a là une échelle plus large puis l'idée est quand même de protéger les milieux naturels existants, puis c'est plus de comment, en bordure de ces milieux-là, une activité humaine s'inscrit pour perturber au minimum l'écosystème. Donc je pense de ce côté-là, c'est intéressant de regarder le cas de Toronto.

1590 Sinon, d'autres cas comme ça, je ne pourrais pas vous donner d'autres idées qui présentent le même profil que le secteur sur lequel on se penche aujourd'hui.

1595 **Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Merci.

1600 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Je ne sais pas si vous vous êtes prononcé sur les principes, notamment les principes de développement durable, les principes qui se trouvent dans la vision, dans le document d'information, notamment la conservation des noues, l'agriculture urbaine, la gestion écologique des eaux usées. Quelle est votre opinion sur ces principes-là?

1605 **M. EMMANUEL RONDIA :**

Bien oui, je pense que je ne l'ai pas mentionné dans mon intervention mais on considère que ces principes-là sont bons et devraient faire partie de tout développement urbain. L'enjeu ici c'est plus que le développement n'est pas au bon endroit. Donc c'est là le point tournant sur notre analyse. Mais toute la question justement de la création de noues, la question de la lutte aux îlots de chaleur, tous les... Nous, également, on a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation sur le bâtiment durable avec justement toute la question des toitures, la gestion des stationnements écologiques.

1615 Donc tous ces principes-là, on ne remet pas en question les principes qui sont édictés dans le document, c'est plus leur cohérence avec le territoire visé là, puis la spatialisation en fait et le découpage prévus et à une échelle plus large justement, cette réflexion à l'échelle de l'île de Montréal, des enjeux de rareté des espaces et milieux naturels sur le territoire qui font en fait qu'on a déposé ce mémoire et qu'on a orienté notre position dans ce sens-là. Mais sur les principes en tant que tels, c'est des principes avec lesquels on est tout à fait à l'aise.

1620 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Rondia.

1625

M. EMMANUEL RONDIA :

Merci. J'inviterais madame Mayeres, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame!

1630 **Mme MARIE-CLAIRE MAYERES :**

Bonsoir, Mesdames, Monsieur les commissaires! Merci d'être ici pour nous écouter. Moi, je suis ici en tant que citoyenne montréalaise. En fait, moi, ce n'est pas vraiment un mémoire que j'ai écrit mais c'est plutôt un commentaire. Alors je vais vous lire le commentaire que je vous ai envoyé.

1635